

**ABSENCE SANS AUTORISATION  
D'UN USAGER HÉBERGÉ EN RI-RTF  
(fugue)**

**POUR LES USAGERS EN JEUNESSE**

(Sous la Loi des services de santé et services sociaux (LSSSS) ou la Loi de la protection de la jeunesse (LPJ))

Si l'usager est absent de la ressource sans autorisation pour une durée de plus d'une heure (1h), vous devez :

- **Du lundi au vendredi en 8 h et 16 h**
  - Aviser l'intervenant de l'usager
- **En dehors des heures d'ouverture de bureau (soir, nuit, fins de semaine, fériés)**
  - Contacter le service d'urgence 24/7 au 1 800 463-0629

**POUR LES USAGERS ADULTES**

(Déficience intellectuelle (DI), déficience physique (DP), trouble du spectre de l'autisme (TSA), santé mentale (SM) ou soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA))

- **Du lundi au vendredi en 8 h et 16 h**
  - Aviser l'intervenant-usager
- **En dehors des heures d'ouverture de bureau (soir, nuit, fins de semaine, fériés)**
  - Composer le 811
  - Identifiez-vous comme étant une ressource de type familial ou intermédiaire pour le CISSS de la Gaspésie;
  - Expliquez la situation.